

Le 9 avril 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 9 avril 2024 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Ian Gray, conseiller
Madame Isabel Boulay, conseillère
Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTES

Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

ABSENTE

Madame Cheryl Brazeau, conseillère

2024-04-054 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 9 avril 2024 à 19 h 30.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2024-04-055 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 9 avril 2024 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant l'item suivant :

- RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

ADOPTÉE

2024-04-056 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 9 avril 2024

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024 sans modification.

ADOPTÉE

2024-04-057 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2024**

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2024 sans modification.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2024-04-058 **HOMMAGE À MME LINDA ARSENAULT**

ATTENDU QUE le 12 avril 2024, madame Linda Arsenault franchira le cap de 40 années continues de loyaux services à la comptabilité au sein de la Municipalité;

ATTENDU QUE madame Linda Arsenault est reconnue pour son dévouement et la qualité de son travail et représente un bel exemple d'intégrité à suivre pour toutes les personnes gravitant autour d'elle;

ATTENDU QUE madame Linda Arsenault mérite toutes nos félicitations pour avoir su s'adapter, tant aux nouvelles technologies qu'aux conseils municipaux successifs, elle qui fut également présidente du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil durant plusieurs années;

ATTENDU QUE sa longévité au sein de l'équipe municipale manifeste qu'elle a été et demeure encore, à ce jour, un élément essentiel de l'administration que nous souhaitons avoir le privilège de côtoyer encore longtemps;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal rende hommage à madame Linda Arsenault une employée exemplaire dont la fidélité et le professionnalisme en ont fait une figure quasi emblématique de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

ADOPTÉE

2024-04-059 **DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE**

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

Le 9 avril 2024

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

Le 9 avril 2024

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE

2024-04-060

APPUI À LA PROPOSITION DE LA DÉPUTÉE DE VAUDREUIL / NOM DU FUTUR PONT DE L'ÎLE-AUX-TOURTES

CONSIDÉRANT QUE Paul Gérin-Lajoie a été un grand bâtisseur du Québec moderne, qui a contribué au développement économique, social et culturel de la région de Vaudreuil-Soulanges et de l'ensemble du Québec, et plus particulièrement de la création de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes à Vaudreuil-Dorion et du premier centre d'études professionnel de la région;

CONSIDÉRANT QUE Paul Gérin-Lajoie a été le premier ministre de l'Éducation du Québec, qui a mis en œuvre les réformes majeures du système d'éducation, favorisant l'accessibilité, la qualité et la diversité de l'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE Paul Gérin-Lajoie a été un acteur clé dans l'histoire des relations internationales du Québec, qui a formulé la doctrine Gérin-Lajoie, reconnaissant au Québec le droit d'établir des relations directes avec les pays étrangers dans les domaines relevant de sa compétence constitutionnelle;

CONSIDÉRANT QUE le futur pont de l'Île-aux-Tourtes est une infrastructure stratégique pour le développement économique et social du Québec, qui relie les régions de Vaudreuil-Soulanges et de l'Ouest-de-Île;

CONSIDÉRANT QUE le nom du futur pont doit refléter les valeurs, la culture et l'histoire de la société québécoise, ainsi que rendre hommage à une personnalité qui a marqué son évolution;

CONSIDÉRANT la proposition de la députée de Vaudreuil, Marie-Claude Nichols, à la commission de toponymie du Québec, de nommer le nouveau pont Paul-Gérin-Lajoie en raison de son apport indéniable au Québec;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité appuie la proposition de la députée de Vaudreuil de nommer le futur pont « Paul-Gérin-Lajoie ».

ADOPTÉE

Le 9 avril 2024

2024-04-061

APPUI À LA PROPOSITION DE LA DÉPUTÉE DE VAUDREUIL / NOM DU NOUVEL HÔPITAL DE VAUDREUIL-SOULANGES OU UN DE SES PAVILLONS

CONSIDÉRANT QUE la Dre Monique Rozon-Rivest a commencé sa pratique de la médecine en 1977;

CONSIDÉRANT QU'en 1994, la Dre Monique Rozon-Rivest a fondé la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges, organisme ayant comme mission de contribuer à la réussite éducative et sociale de tous les enfants en situation de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QUE la Dre Rozon-Rivest a été nommée membre du conseil de discipline du Collège des médecins du Québec pour la période de 2014 à 2017;

CONSIDÉRANT QU'elle fut présidente du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CSSS de Vaudreuil-Soulanges de 2004 à 2013 et secrétaire de l'exécutif de 2015 à 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Dre Rozon-Rivest a reçu de nombreux honneurs pour son engagement dans la communauté de Vaudreuil-Soulanges, notamment le prix Jean-Paul Gendron de l'Association des médecins omnipraticiens du Sud-Ouest en 2014, le trophée distinction Desjardins Vaudreuil-Soulanges en 2018 et l'ordre des bâtisseurs de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le Collège des médecins du Québec lui a décerné en 2018 le prix d'humanisme pour son engagement social qui incarne les valeurs d'humanismes et dont les actions contribuent au bien-être et à l'épanouissement de ses patients et de sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel hôpital de Vaudreuil-Soulanges est un investissement de 2,6 milliards de dollars, que la capacité prévue est de 404 lits, l'urgence comptera 41 civières, le bloc opératoire de 11 salles d'opération, qu'il y aura plus de 4 800 employés et plus de 200 médecins;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel hôpital de Vaudreuil-Soulanges sera « centré sur les personnes » qu'il sera « humain, audacieux, innovant, performant grâce à des services et à un environnement facilitant une expérience-patient et une expérience-employé positives »;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité appuie la proposition de la députée de Vaudreuil de nommer le futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges « Hôpital Monique Rozon-Rivest » ou un de ses pavillons « Pavillon Monique Rozon-Rivest ».

ADOPTÉE

2024-04-062

DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL / BELL CANADA / PROJET I33178 – GRAPHE I21435 – PLAN 106EMO / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande d'intervention associée au projet Bell Canada I33178 – Graphe I21435 – Plan 106EMO en vue de la réalisation des travaux sur le territoire de la municipalité selon la demande et le plan fourni.

Le 9 avril 2024

D'AUTORISER Mme Lily Ducharme, directrice de l'urbanisme, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande de consentement municipal.

ADOPTÉE

2024-04-063 **AVIS DE MOTION ET DEPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 676-1 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS / TARIFICATION COMPOST**

Le conseiller monsieur Julien Leclerc présente et dépose le projet de règlement numéro 676-1 Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification et les critères de gestion pour le financement, l'administration et le contrôle de certains biens, services ou activités numéro 676 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

2024-04-064 **LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent trente-deux mille six cent cinquante dollars et soixante-dix cents (232 650,70 \$).

ADOPTÉE

2024-04-065 **RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS - ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil a entièrement réalisé l'objet des règlements, dont la liste apparaît à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 9 avril 2024

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaux mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

2024-04-066

ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DU SYSTÈME DE GESTION ET DE DISTRIBUTION DES ALERTES – INFO PAGE ALERTES (IPA) / INFO PAGE INC. / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la soumission déposée par Info Page Inc., 3450, rue Saint-Denis, numéro 211, Montréal (Québec), H2X 3L3, pour le système de gestion et de distribution des alertes – Info Page Alertes (IPA), pour la répartition des appels d'urgence sur l'application mobile du personnel du service de sécurité incendie, et ce, pour un terme de 36 mois à raison de 24 utilisateurs, au tarif unitaire mensuel de 4,45 \$ par utilisateur, plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre la Municipalité et Info Page Inc.

ADOPTÉE

2024-04-067

DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DES TRAVAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE / AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 9 avril 2024

DE PRENDRE acte du dépôt de la mise à jour des travaux du centre communautaire;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les dépenses nécessaires afin de compléter les travaux, dans le respect de la limite prévue au Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, jusqu'à concurrence du montant maximal de la contribution gouvernementale de 117 127 \$ dans le cadre du Programme d'aide pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2024-04-068 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 9 avril 2024 à 20 h 1.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière

Le 9 avril 2024

<small>Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire</small> Québec										
ANNEXE										
No du règlement	Dépense révisée*	Emprunt révisé*	Montant de la dépense réelle**	Montant financé**	Appropriation					Soldes résiduares à annuler*
					Fonds général	Subvention	Promoteurs	Paiement comptant	Autres	
615	498 240 \$	498 240 \$	454 488 \$	153 100 \$		298 944 \$		2 444 \$		345 140 \$
625	517 000 \$	517 000 \$	517 000 \$	110 500 \$		406 500 \$				406 500 \$
626	1 375 000 \$	1 375 000 \$	1 339 000 \$	1 339 000 \$						36 000 \$
631	275 900 \$	275 900 \$	275 900 \$	175 900 \$		100 000 \$				100 000 \$
647	787 356 \$	787 356 \$	570 330 \$	- \$		570 330 \$				787 356 \$
* Donnée disponible sur la liste des soldes à financer dans STEFE ** Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant de la dépense réelle, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt financé de façon permanente.										Total des soldes résiduares à annuler: 1 674 996 \$
Commentaires: <hr/> <hr/>										